

Bond de 28% de l'allocation de séjour des hauts fonctionnaires



OLIVIER BOSSÉ
Le Soleil

Les hauts fonctionnaires qui habitent trop loin de Québec et doivent travailler dans la capitale obtiennent chaque mois un montant d'argent fixe du gouvernement. Cette «allocation de séjour» vient d'être augmentée de 28 %, après avoir été gelée près de 12 ans.

Un récent décret du gouvernement du Québec édicte que ses titulaires d'un emploi supérieur à temps plein ont dorénavant droit à une allocation de séjour mensuelle de 1573 \$, au lieu des 1225 \$ versés auparavant.

Hausse de 28 %. Cela équivaut à près de 350 \$ par mois, presque 4200 \$ de plus par année.

Pour certains hauts gradés de la fonction publique québécoise, la distance entre le lieu de travail et le domicile les oblige à payer des frais de logement. En février 2011, le gouvernement avait fixé cette indemnité à 1225 \$ par mois.

Montant resté le même jusqu'au bond considérable réalisé à l'aide du décret du 30 novembre dernier.

Au service des relations avec les médias du ministère du Conseil exécutif (MCE) et du Secrétariat du Conseil du trésor, dont relèvent les emplois supérieurs, on justifie cette hausse par la longue période de gel et l'inflation.

«L'allocation de séjour n'a pas été indexée depuis 2011», précise-t-on d'emblée, dans la réponse par courriel fournie au *Soleil*. Les communications du MCE détaillent leur explication en trois autres raisons:

«- Le coût moyen d'un logement à Québec en 2021 indexé selon l'inflation, puisque la majorité des ministères et organismes gouvernementaux se situent à Québec.

- Les coûts moyens d'électricité de chauffage et d'ameublement indexés selon l'inflation.

- Les frais de repas indexés selon l'inflation.»

Selon le calculateur d'inflation en ligne de la Banque du Canada, un montant de 1225 \$ en décembre 2011 vaut maintenant 1560,30 \$, en décembre 2022. Sur le site CalculConversion.com, on arrive presque pile sur le montant fixé par le gouvernement, à 1573,39 \$.

Arruda, Boileau, Frulla, etc.

Sur les quelque 900 titulaires d'un emploi supérieur à temps plein dans la fonction publique québécoise, une soixantaine encaissent actuellement ce montant mensuel, précise le gouvernement.

En date du 31 mars 2022, le groupe comptait parmi ses membres les plus connus Horacio Arruda, sous-ministre adjoint au ministère de la Santé, et son remplaçant au poste de directeur national de santé publique du Québec, Luc Boileau.

Les grands patrons de la Société de l'assurance automobile du Québec, Denis Marsolais, du Conseil des arts et des lettres du Québec, Anne-Marie Jean, de l'Office des personnes handicapées du Québec, Daniel Jean, de la Régie des alcools, des courses et

des jeux, Denis Dolbec, et de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, Liza Frulla, touchaient aussi l'allocation.

Même chose pour la Commissaire à la santé et au bien-être, Joanne Castonguay, la présidente de la Commission d'accès à l'information, Diane Poitras, et la coroner en chef, Pascale Descary, entre autres.

250 000 \$ de plus

Pour l'année 2022, le paiement de l'allocation de séjour a coûté 911 000 \$ au trésor public. Une année où, pour certaines périodes plus ou moins prolongées, le télétravail demeurait encouragé pour cause de pandémie.

Si les mêmes hauts fonctionnaires se prévalent de l'allocation de séjour en 2023, l'augmentation de 28 % coûtera un peu plus de 250 000 \$. Plus précisément 255 080 \$, pour faire gonfler l'enveloppe annuelle globale à 1166 080 \$.

Pour une personne, il s'agira d'une entrée d'argent pouvant atteindre 18 876 \$ par année, alors que c'était 14 700 \$ avant.

En comparaison, les députés de l'Assemblée nationale du Québec qui résident à 50 km ou plus du parlement touchent actuellement jusqu'à 16 600 \$ par année en remboursement de frais de logement à Québec. Mais ce montant n'est pas fixe. Les élus doivent prouver leurs dépenses pour récupérer jusqu'à un maximum de 16 600 \$.

La précédente hausse de l'allocation de séjour des hauts fonctionnaires datait de 2011. L'augmentation avait alors été de 33 %. Le montant précédent de 920 \$ datait de moins de quatre ans, soit de juin 2007.

Afin d'éviter qu'un futur gel trop long provoque un nouveau dégel effréné, le décret de la fin 2022 ordonne une indexation annuelle de l'allocation de séjour au même rythme que de celle attribuée au personnel des cabinets de ministre.

Le lundi 23 janvier

Le salaire minimum n'est plus à la mode

MARIE-SOLEIL BRAULT

Le Soleil

La récente hausse du salaire minimum à 15,25\$ toucherait «minimalement autour de 7%» des travailleurs québécois, selon deux experts de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke.

Mercredi, le ministre du Travail, Jean Boulet, annonçait la hausse du salaire minimum à 15,25\$ à compter du 1er mai. Une augmentation de 1\$. Son plus grand bond depuis 1995.

Cette bonification du plancher salarial québécois pourrait toucher autour de 7% des travailleurs. «Soit ceux qui gagnaient entre 14,25\$ et 15,25 \$ de l'heure à la fin de 2022», explique Suzie St-Cerny, professionnelle de recherche à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke.

«Ceux qui par exemple gagnaient 15\$ de l'heure [donc en haut du salaire minimum] en 2022, vont profiter d'une augmentation, mais il ne font pas partie des statistiques de ceux au salaire minimum».

Cette statistique, dont fait référence Suzie St-Cerny, provient de l'étude sur le salaire minimum et les coûts de la vie publiée annuellement par la chercheuse et Luc Godbout, titulaire de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke.

L'an dernier, la recherche avait établi qu'un peu plus de 200 000 travailleurs québécois étaient payés à la plus basse échelle de salaire au Québec en 2021. Représentant 4,8% des emplois totaux au Québec.

Et selon des données pour 2022, reçues par Mme St-Cerny dans le cadre de la prochaine étude, prévue au printemps, le nombre de travailleurs qui dépendent directement du salaire plancher est en pente descendante. Il pourrait se trouver en bas du taux de 2021.

Mme St-Cerny rappelle toutefois que les données ne sont pas encore analysées en détail.

«Je n’oserais pas tout vous dévoiler ce que nous avons pour l’instant, mais ça va clairement être en baisse pour 2022», confirme-t-elle néanmoins.

Mais si la hausse du salaire minimum touche de moins en moins de travailleurs directement, elle n’est pas sans avantage pour ceux dont la rémunération horaire est de quelques sous supérieurs, ajoute Mme St-Cerny.

Puisque la hausse «devient un argument» afin de demander une augmentation pour «maintenir l’écart» avec le salaire plancher, explique-t-elle.

La guerre des salaires

On le répète souvent : les employés ont maintenant le gros bout du bâton quand vient le temps de choisir un employeur.

La démographie du Québec n’aide pas. La population vieillit. Le taux de natalité reste bas. Et le taux de chômage s’approche du plein emploi, en ayant atteint 4% en décembre dernier.

Le ministre Jean Boulet avait d’ailleurs signalé que le Québec pourrait vivre «un creux historique» en 2030, lors d’un précédent point de presse.

L’employeur doit donc mettre les bouchés doubles pour attirer l’intérêt de potentiels travailleurs, qui eux, ont l’embarras du choix. Ainsi, payer ses employés 15,25\$ de l’heure pourrait s’avérer ne pas être la meilleure technique de recrutement.

Pour pallier le manque de travailleurs, les efforts que font les entreprises pour attirer leur regard passent de plus en plus souvent par le portefeuille. En d'autres mots, ils laissent de côté le salaire minimum.

Au début de 2022, Statistiques Canada avait également prélevé des échantillons auprès de la communauté d'affaires.

Parmi les questions posées aux entreprises se trouvait celle-ci : «Au cours des 12 prochains mois, cette entreprise ou cet organisme prévoit-il commencer à faire ce qui suit?»

Parmi les répondants, près de 46% ont prévu d'augmenter le salaire offert aux nouveaux employés. Et près de 65% ont considéré gonfler celui des employés actuels.

Une technique que plusieurs semblent avoir appliquée.

En quelques clics sur les sites de recherche d'emploi au Québec, les offres sont nombreuses. Et un constat se répète. Les emplois au salaire minimum se font un peu plus rares et ceux «au salaire concurrentiel» gagnent en popularité. Et ce, peu importe le secteur.

Rappelons que le salaire minimum doit correspondre à 50% du salaire annuel moyen. Mais en raison des enchères salariales sur le marché du travail «si les salaires augmentent tous beaucoup dans le prochaine année, et bien le salaire minimum va suivre cette augmentation-là», rappelle Suzie St-Cerny.

«Est-ce qu'éventuellement il n'y aurait plus personne au salaire minimum? Peut-être, mais ce serait surprenant», nuance-t-elle.